



Le Maroc envisage des coupures d'eau

Le Maroc envisage des coupures d'eau Face au grave déficit hydrique provoqué par six années de sécheresse, le Maroc met en oeuvre des mesures strictes, dont une rationalisation draconienne de l'utilisation de l'eau. Le gouvernement s'active pour faire face efficacement au grave déficit hydrique auquel fait face le Maroc. Lundi, Nizar Baraka, ministre de l'Équipement et de l'eau, a, lors d'une séance de questions orales à la Chambre des représentants, précisé que les ressources en eau reçues dans les barrages entre le mois de septembre dernier et ce mois de décembre ne dépassent pas 500 millions de mètres cubes, contre 1,5 milliard de mètres cubes au cours de la même période, l'an dernier, fait savoir le quotidien Al Ahdath Al Maghribia. « Cette situation nécessite l'activation des commissions régionales présidées par les walis et les gouverneurs, pour rationaliser l'usage de l'eau et procéder à des coupures localement, en fonction de l'évolution de la situation », a-t-il indiqué. Le ministre expliquera que « si on n'avait pas mis en oeuvre les projets de raccordement d'eau lancés en août dernier, les autorités auraient opté pour les coupures d'eau potable dans plusieurs régions, dont Rabat et Casablanca ». Lors de la séance, un député lui a adressé une question sur le « plan du gouvernement pour faire face à la problématique de la raréfaction de l'eau ». « Depuis le mois de septembre dernier, on a enregistré un déficit pluviométrique de 67 %, car les précipitations n'ont pas dépassé une moyenne de 21 millimètres, en comparaison avec la même période, l'année dernière », a répondu Nizar Baraka,



notant que ce déficit pluviométrique a produit un impact négatif sur le niveau de stockage en eau des barrages, car leur niveau de remplissage ne dépasse pas 23,5 % au 22 décembre 2023, contre 31,2 % à la même date, l'an dernier. Pour inverser la tendance, l'édification de huit barrages supplémentaires sur la période 2023-2027 a été programmée, et une convention de partenariat avait été signée entre le ministère de l'Équipement et de l'eau le ministère de l'Intérieur et celui de l'Économie et des finances. Depuis 2022, les agences régionales d'exécution des projets (AREP) s'investissent pour la réalisation de 120 barrages de taille modeste dans le cadre de cette convention. Ces réalisations se poursuivront jusqu'en 2024. Autre solution envisagée : l'alimentation des villes côtières en eau potable, par de l'eau de mer préalablement traitée dans des stations de dessalement. Le 27/12/2023 Source web par : bladi